

République Islamique de Mauritanie
Ministère des Affaires Economiques et du Développement



Direction Générale des Stratégies et Politiques de Développement

**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE
PROSPERITE PARTAGEE (SCAPP) 2016-2030**

**Rapport de mise en œuvre de la SCAPP pour
l'année 2025**

**Note Annuelle Sectorielle sur la Mise œuvre du Second
Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025.
Chantier 7 : Gouvernance politique, sécurité et
décentralisation**

Version Finale

Mars 2026

Sommaire

Acronymes et abréviations	4
1. Résumé exécutif	6
2. Introduction.....	8
3. Principales réalisations	9
a) Intervention n°7.1 – Amélioration de la gouvernance politique.....	9
b) Intervention n°7.2 – Renforcement des forces de défense et de sécurité	10
c) Intervention n°7.3 – Pérennisation de la paix et de la cohésion sociale	12
d) Intervention n°7.4 – Protection des jeunes contre la radicalisation et l’extrémisme violent.....	13
e) Intervention n°7.5 – Gestion efficace des migrants et des réfugiés	14
f) Intervention n°7.6 – Politique active d’aménagement du territoire.....	14
g) Intervention n°7.7 – Effectivité de la décentralisation et du développement local.....	15
h) Intervention n°7.8 – Accès à un état civil performant	17
4. Niveau d’exécution physique et financière	19
A. ODD 16.6 – Des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.....	19
A.1. Opérationnalisation de la SNDDL.....	19
A.2. Volet décentralisation et développement local du plan stratégique du MIDEDEC.....	19
A.3. Plan stratégique de la DGCT	20
B. ODD 16.7 – Une gouvernance dynamique, ouverte, participative et représentative ..	20
C. ODD 11 – Habitat, modernisation des communes et planification urbaine et régionale	20
D. ODD 16.9.1 – Enregistrement des enfants de moins de cinq ans à l’état civil	21
E. ODD 10.7 – Migration, diaspora, réfugiés et gestion des frontières.....	21
F. ODD 16.6.1 et 16.6.2 – Dépenses de gouvernance politique et qualité du service public.....	22
G. ODD 16.7.1 et 16.7.2 – Représentativité des institutions et ouverture de la décision publique.....	22
H. Financement du chantier 7	23
5. Défis et contraintes	27
A. Gouvernance politique, migration, état civil et aménagement	27
1. Absence de cadre programmatique structurant	27

2. Insuffisances budgétaires et fragmentation des financements	27
3. Faiblesse du suivi-évaluation et de la transparence	27
4. Lenteur des réformes juridiques et insuffisance des cadres stratégiques	27
5. Limites en matière d'état civil et d'inclusion identitaire	27
6. Fragilités de la gouvernance des migrations et de la protection	28
7. Insuffisance des outils de planification territoriale	28
B. Décentralisation et développement local	28
1. Déficits institutionnels et insuffisance de coordination	28
2. Fragmentation des interventions	28
3. Capacités techniques et humaines limitées au niveau local	28
4. Inégalités territoriales et couverture partielle	28
6. Perspectives	29
A. Gouvernance politique et dimensions transversales	29
B. Décentralisation et aménagement du territoire	29
7. Recommandations	30
A. Gouvernance politique	30
B. Décentralisation et développement local	30
C. Aménagement du territoire et planification	31
D. Recommandations transversales	31
8. Annexes	32

Acronymes et abréviations

Sigle	Signification
AMM	Association des Maires de Mauritanie
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
APD	Avant-Projet Détaillé
APS	Avant-Projet Sommaire
ARMA	Agence de Régularité et de gestion des déchets (opérateur de la gestion des déchets de Nouakchott)
C3I	Commandement, Contrôle, Communications et Informatique
CDS	Comité de Développement Sectoriel
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CFAD	Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation
CNASS	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNDDL / CNDL	Conseil National de la Décentralisation et du Développement Local
CRN	Conseil Régional de Nouakchott
DAF	Directeur Administratif et Financier
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
MDDDL	Ministère délégué chargé de la Décentralisation et du Développement Local
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MRU	Ouguiya (unité monétaire nationale)
NASMO	Note Annuelle Sectorielle sur la Mise en Œuvre
NNI	Numéro National d'Identification
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONAT	Office National de l'Aménagement du Territoire

ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PNAT	Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SCRAPP	Stratégie régionale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SIG	Système d'Information Géographique
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNDDL	Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire

1. Résumé exécutif

La présente note rend compte de la mise en œuvre, au titre de l'année 2025, du chantier 7 de la SCAPP, consacré à la gouvernance politique, à la sécurité et à la décentralisation. Ce chantier revêt une importance stratégique particulière : il concourt au renforcement de l'État, à l'amélioration de la gouvernance publique, à la sécurisation du territoire, à la territorialisation de l'action publique et au rapprochement des services publics des populations. Son périmètre couvre la gouvernance politique, les forces de défense et de sécurité, la pérennisation de la paix et de la cohésion sociale, la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, la gestion des migrants et des réfugiés, l'aménagement du territoire, la décentralisation et le développement local, ainsi que l'état civil.

L'année 2025 a été marquée par des avancées substantielles, plus prononcées sur certains volets structurants. La décentralisation et le développement local enregistrent les progrès les plus tangibles, avec la poursuite de réformes institutionnelles et juridiques majeures : élaboration du Code des collectivités territoriales, préparation d'un statut du personnel des collectivités territoriales, opérationnalisation du Conseil national de la décentralisation et du développement local et de ses quatre commissions spécialisées, élaboration d'une feuille de route sur le transfert des compétences, lancement d'une réflexion sur le financement de la décentralisation et la régionalisation, et initiation d'un Livre blanc de la décentralisation. Ces avancées ont été complétées par la généralisation de l'évaluation des performances communales et par plusieurs actions d'appui technique au profit des collectivités.

La même année a vu le lancement de programmes territoriaux structurants de grande ampleur. Le Programme prioritaire de développement de la ville de Nouakchott a été engagé pour une durée de 16 mois, avec une enveloppe d'environ 5,7 milliards MRU ; un Programme prioritaire de généralisation de l'accès aux services nécessaires au développement local a été lancé au profit de 11 wilayas, pour un coût estimé à 26 milliards MRU sur 30 mois. D'autres réalisations ont porté sur l'amélioration de la gestion urbaine, notamment la concession de la collecte et du transport des déchets solides de Nouakchott, l'évaluation nationale des infrastructures communales et l'élaboration des avant-projets sommaires et détaillés des hôtels de ville des 19 communes nouvellement créées.

Le secteur de la défense et de la sécurité a enregistré des avancées importantes, articulées autour de la modernisation institutionnelle, du relèvement des capacités opérationnelles, du développement des infrastructures, du renforcement de la cybersécurité, de la formation et de l'appui social et sanitaire. Les réalisations relevées concernent notamment la création d'un centre de commandement stratégique, la mise en place d'un centre de données ministériel assorti de politiques de cybersécurité, le développement de capacités nouvelles – y compris par l'emploi de drones –, la participation à des exercices internationaux, le développement d'infrastructures militaires et l'amélioration de la prise en charge sanitaire et sociale des personnels et des populations frontalières.

La gouvernance politique et l'administration territoriale ont également progressé, avec l'adoption de la loi n° 2025-010 du 24 février 2025 sur les partis politiques et la mise en service d'une plateforme numérique dédiée, l'institutionnalisation de la conférence des walis comme cadre de coordination, la formation des autorités administratives et le recrutement d'agents d'appui, ainsi que la réorganisation du dispositif frontalier (points de passage portés à 82, classés en internationaux et bilatéraux) et la modernisation du système national d'identification, élargi à de nouveaux services numériques.

Les volets relevant de l'encadrement religieux, de la cohésion sociale et de la solidarité communautaire affichent également des acquis, en particulier dans la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Les actions engagées ont porté sur la poursuite de l'expérience des murshidates diniyates, l'organisation de formations et de sessions de sensibilisation au profit des imams, des autorités locales, des jeunes et des acteurs communautaires, ainsi que sur l'animation religieuse, l'appui aux mosquées et aux imams et la mise en œuvre d'actions de solidarité par la zakat et le waqf. Ces réalisations contribuent à la résilience sociale et à la consolidation d'un référentiel religieux modéré.

L'analyse du niveau d'exécution physique et financière confirme l'existence de réalisations effectives dans l'ensemble des domaines du chantier. Sur le plan financier, l'enveloppe programmée pour 2025 s'est élevée à 7 268,74 millions MRU, dont 90,9 % sur financement de l'État, pour des décaissements de 6 872,75 millions MRU, soit un taux d'exécution global de 95 %, porté par une exécution élevée du budget de l'État (98 %) et plus contrastée sur le financement extérieur (62 %). Pour certains indicateurs sectoriels, l'appréciation demeure qualitative, faute de cadres de résultats assortis d'objectifs quantifiés ; cela concerne en particulier la gouvernance politique au sens strict, la gestion des migrants et des réfugiés, l'état civil et certaines dimensions de la paix, de la cohésion sociale et de l'aménagement du territoire.

Au-delà des avancées, le rapport met en relief plusieurs défis : insuffisance de cadres programmatiques intégrés, fragmentation des interventions, faiblesse des dispositifs de suivi-évaluation, lenteur de certaines réformes juridiques, capacités techniques limitées au niveau local et couverture territoriale inégale des programmes. Ces contraintes limitent la lisibilité des progrès et réduisent la capacité de pilotage stratégique du chantier.

En perspective, le rapport souligne la nécessité de consolider les acquis par l'aboutissement des réformes juridiques engagées, le renforcement du pilotage de la SNDDL, l'amélioration du financement des collectivités territoriales, la structuration des politiques de migration et d'état civil, le déploiement d'un cadre robuste d'aménagement du territoire et le renforcement des outils de planification, de coordination et de suivi-évaluation. Le chantier 7 a connu en 2025 une dynamique réelle sur plusieurs volets structurants ; l'amélioration de sa performance globale appelle une meilleure intégration des interventions et un renforcement des mécanismes institutionnels de pilotage.

2. Introduction

La présente note annuelle sectorielle est consacrée à l'analyse de la mise en œuvre, au titre de l'année 2025, du chantier 7 de la SCAPP, relatif à la gouvernance politique, à la sécurité et à la décentralisation. Ce chantier occupe une place stratégique dans le dispositif d'ensemble de la SCAPP, en raison de son rôle dans le renforcement de l'État, l'amélioration de la gouvernance publique, la consolidation de la sécurité, la territorialisation des politiques publiques et le rapprochement de l'administration des citoyens. Par son caractère transversal, il mobilise des interventions qui touchent à la fois à la gouvernance politique, aux forces de défense et de sécurité, à la paix et à la cohésion sociale, à la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, à la gestion des migrants et des réfugiés, à l'aménagement du territoire, à la décentralisation et au développement local, ainsi qu'à l'état civil.

La mise en œuvre du chantier en 2025 est contrastée selon les interventions. Les avancées les plus affirmées concernent la décentralisation et le développement local, à travers la modernisation du cadre juridique et institutionnel, l'amélioration de la gouvernance territoriale, la préparation de réformes structurantes et le lancement de programmes territoriaux de grande ampleur. Le secteur de la défense et de la sécurité a, lui aussi, réalisé des progrès substantiels en matière de modernisation institutionnelle, de renforcement des capacités opérationnelles, de développement des infrastructures, de cybersécurité et d'appui social et sanitaire. Plusieurs actions relevant de l'encadrement religieux contribuent par ailleurs aux objectifs du chantier, notamment dans la prévention de l'extrémisme violent, la cohésion sociale et la solidarité communautaire.

Le présent rapport est structuré de manière à restituer, de façon progressive et argumentée, les principaux éléments d'appréciation de la mise en œuvre du chantier 7. Après le présent résumé exécutif et la présente introduction, il présente successivement les principales réalisations enregistrées au titre des différentes interventions, puis le niveau d'exécution physique et financière apprécié à travers les indicateurs retenus, avant d'exposer les défis et contraintes observés, les perspectives envisageables et les recommandations formulées pour renforcer l'efficacité globale du chantier.

Sur le plan méthodologique, l'analyse repose sur l'exploitation des bilans et rapports sectoriels des ministères et institutions concernés au titre de 2025, complétée par des entretiens avec les membres du comité de développement sectoriel du chantier 7. La liste des documents exploités figure en annexe 3. L'appréciation privilégie, pour chaque intervention, les réalisations effectivement rattachables à l'exercice 2025.

3. Principales réalisations

L'année 2025 met en évidence des avancées significatives dans plusieurs composantes du chantier 7. Les réalisations les plus affirmées concernent la décentralisation et le développement local, à travers la modernisation du cadre juridique, le renforcement de la gouvernance territoriale, l'ouverture de réformes structurantes et le lancement de programmes territoriaux de grande ampleur. Le secteur de la défense et de la sécurité enregistre également des progrès notables, marqués par la modernisation institutionnelle, le relèvement des capacités opérationnelles, le développement des infrastructures, le renforcement de la cybersécurité et l'amélioration des dispositifs sociaux et sanitaires. Enfin, plusieurs acquis relèvent de l'encadrement religieux, de la cohésion sociale et de la solidarité communautaire, notamment en matière de prévention de l'extrémisme violent. Les développements qui suivent présentent ces réalisations intervention par intervention, en distinguant les réformes institutionnelles, les programmes structurants, les actions opérationnelles et les mesures d'appui social ou communautaire.

a) Intervention n°7.1 – Amélioration de la gouvernance politique

Programme : Gouvernance efficace des institutions, des partis politiques et des associations

L'intervention 7.1 se traduit en 2025 par un ensemble de réalisations et de chantiers de réforme portant sur l'encadrement juridique des partis politiques, la modernisation de l'administration politique et associative et le renforcement des mécanismes de contrôle.

Réformes du cadre politique et électoral

- Adoption et publication de la loi n° 2025-010 du 24 février 2025 sur les partis politiques, modifiant l'ordonnance n° 91-024 du 25 juillet 1991, afin de renforcer la transparence, la gouvernance interne et l'encadrement du fonctionnement partisan, et mise en service d'une plateforme numérique de gestion et de formation des partis politiques.
- Poursuite de l'élaboration d'un nouveau code électoral et concertation avec la commission électorale nationale indépendante.
- Délivrance de récépissés de reconnaissance à plusieurs partis politiques nouvellement créés, conformément au nouveau cadre juridique.

Modernisation administrative et régulation des associations

- Numérisation progressive des procédures d'enregistrement et de suivi des partis politiques et des associations, avec mise en place de bases de données centralisées et interconnectées et mobilisation de la plateforme dédiée à la société civile (FEDDAM).
- Simplification des procédures de déclaration des organisations non gouvernementales et amélioration du traitement des demandes, grâce au renforcement des capacités techniques des services concernés et au recrutement d'un ingénieur informatique.

Contrôle et régulation

- Renforcement des mécanismes de contrôle, à travers la vérification de la publication au Journal officiel et le rejet des dénominations inadaptées ou contraires à l'intérêt général.
- Actualisation de la base de données du contrôle et élaboration, avec l'Inspection générale d'État, d'une cartographie des risques de corruption au niveau des régions et des conseils municipaux, assortie d'une sélection d'échantillons pour analyse.

Administration territoriale

- Engagement de la révision de l'ordonnance n° 90-002 régissant l'administration territoriale, dans une logique de modernisation et de transformation en profondeur de l'administration déconcentrée.
- Institutionnalisation de la conférence des walis comme cadre de coordination des politiques gouvernementales aux niveaux régional et local, avec des rencontres dédiées associant la Présidence, la Primature, les ministres et les responsables des services de sécurité et de défense.
- Organisation de quatre sessions de formation au profit des autorités administratives, couvrant la moitié de l'effectif, et recrutement, en janvier 2025, d'agents d'appui au profit de l'ensemble des walis et des autorités administratives des moughataas et des centres administratifs frontaliers.
- Édition et distribution d'un ensemble de textes juridiques au profit des autorités administratives, avec l'appui de partenaires techniques et financiers, au bénéfice d'une première phase de cinq wilayas (Hodh Ech Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Guidimakha et Tiris Zemmour).
- Mise en place d'un laboratoire de cartographie administrative, avec l'appui de la coopération technique, pour la compilation des textes créant les circonscriptions administratives et la production des cartes des wilayas, moughataas et communes.
- Numérisation de la communication administrative, avec l'activation, en début d'année 2025, de deux plateformes dédiées à la communication administrative et aux échanges entre les autorités administratives et l'administration centrale.

Appréciation. L'intervention 7.1 conjugue une réforme normative majeure – marquée par l'adoption de la loi sur les partis politiques – et une modernisation effective de l'administration territoriale, du contrôle et de la régulation des acteurs politiques et associatifs.

b) Intervention n°7.2 – Renforcement des forces de défense et de sécurité

Programme : Gouvernance efficace des forces de défense et de sécurité

Les réalisations 2025 traduisent une progression simultanée sur les plans institutionnel, technologique, opérationnel, infrastructurel et social. Elles s'organisent autour de six axes : la modernisation institutionnelle, le relèvement des capacités combattantes, la formation et l'entraînement, le développement des infrastructures, l'appui social et sanitaire et la contribution au développement.

Modernisation institutionnelle, commandement et transformation numérique

- Création d'un centre de planification et de commandement stratégique au niveau du ministère, afin de renforcer l'articulation entre la planification stratégique et la conduite opérationnelle.
- Équipement de salles de conduite et de contrôle au sein des forces armées, de la gendarmerie et de la base aérienne de Néma, améliorant le pilotage et le suivi des opérations.
- Numérisation de la gestion des ressources humaines, modernisation du courrier administratif et création d'un centre de données ministériel assorti de politiques intégrées de cybersécurité.
- Création d'une salle technique au niveau du bataillon de transmission et des systèmes d'information, consolidant les capacités de communication et d'interopérabilité.

Capacités opérationnelles et relèvement des moyens

- Renforcement des capacités géographiques et cartographiques par l'adoption d'un référentiel géodésique national, la production de cartes topographiques et le recours aux applications SIG, au service de la planification territoriale et des opérations de terrain.
- Création d'un service hydrographique et intégration de drones dans les capacités opérationnelles, avec diversification des moyens aériens et terrestres d'observation.
- Au niveau des forces terrestres, création de deux groupements d'infanterie motorisée et de deux bataillons de blindés légers, accompagnée de l'acquisition de véhicules, de munitions et de matériels nouveaux.
- Renforcement des capacités navales par l'acquisition de patrouilleurs et d'équipements de maintenance, ainsi que par la participation à des exercices avec des marines partenaires.
- Renforcement des capacités aériennes par la maintenance de la flotte, l'acquisition de nouveaux avions d'entraînement, la formation des pilotes sur de nouveaux avions de combat et l'acquisition d'unités de drones.
- Renforcement de la gendarmerie par l'acquisition de véhicules et de motos, la création d'une unité spécialisée dans la lutte contre la cybercriminalité et la poursuite des efforts contre le terrorisme, la criminalité organisée et les trafics transfrontaliers.

Formation, entraînement et préparation opérationnelle

- Mise à jour des programmes de formation militaire et articulation accrue entre enseignement théorique et entraînements de terrain.
- Déploiement d'un programme de formation continue couvrant officiers, sous-officiers, gendarmes et soldats, avec sortie de nouvelles promotions dans plusieurs filières.
- Participation maintenue aux opérations de paix, en particulier en République centrafricaine, ainsi qu'aux exercices internationaux Flintlock et Nemo 2025, contribuant à l'interopérabilité et à la montée en compétence des unités.

Infrastructures, action sociale et santé

- Développement d'infrastructures structurantes : centre de conférences moderne à l'état-major, nouveau siège de la 8^e région militaire à Tidjikja, installations C3I, hangars et ateliers de maintenance à la base aérienne de Néma.
- Au profit de la gendarmerie, réalisation de 31 écuries, d'installations sportives et d'un terrain en gazon synthétique, ainsi que la rénovation de logements de commandement.
- Renforcement de l'action sociale par l'augmentation des pensions versées aux enfants de martyrs, l'extension de l'âge d'éligibilité jusqu'à 25 ans et l'appui aux familles de militaires et de gendarmes décédés.
- Modernisation de l'offre sanitaire militaire : réhabilitation de centres de santé, création d'un centre spécialisé de cardiologie et de cathétérisme, ouverture d'une clinique dentaire et envoi de caravanes médicales dans les zones frontalières, au profit de plus de 2 000 bénéficiaires.
- Contribution au développement par la construction ou la réhabilitation de routes et de bâtiments publics, l'équipement de deux fermes modèles et des travaux au profit de l'hôpital de Tidjikja.

Sécurité intérieure et forces de sûreté

- Au titre de la Sûreté nationale, construction d'une nouvelle station frontalière, réhabilitation du siège de la lutte contre la cybercriminalité, de la direction régionale de

Commenté [EX1]: Correction reprise de la révision de Mohamed Cheikh Levraak : insertion de « la ».

sûreté de Nouakchott-Nord et de plusieurs commissariats, ainsi qu'aménagement d'un centre d'accueil des migrants.

- Acquisition d'équipements de maintien de l'ordre, de mobilier et de tenues au profit de la police nationale, et installation de caméras de surveillance dans les commissariats.
- Au titre de la Garde nationale, équipement des unités opérationnelles, formation et réhabilitation des personnels et renforcement des infrastructures et des moyens de transmission, avec des taux d'exécution compris entre 75 % et 90 %.

Déminage humanitaire au service du développement

- Dépollution de 1 708 000 m² dans les wilayas de Dakhlet Nouadhibou, du Tiris Zemmour et de l'Adrar, facilitant l'exploitation des terres et la prévention des accidents.
- Neutralisation et destruction de 16 mines antipersonnel, d'une mine antivéhicule, de 15 obus de type RPG-7, de 468 projectiles de divers calibres, de 12 roquettes de 122 mm, de 1 200 munitions de 7,62 mm, de 240 munitions de 12,7 mm, de 52 sous-munitions et de 6,752 kg d'explosifs, et marquage de cinq champs de mines et zones contaminées.

Appréciation. Le secteur de la défense et de la sécurité présente en 2025 une consolidation d'ensemble des fonctions de commandement, des moyens de combat, des forces de sûreté, des infrastructures et des dispositifs de protection sociale et sanitaire, témoignant d'un effort soutenu et cohérent de modernisation.

c) Intervention n°7.3 – Pérennisation de la paix et de la cohésion sociale

Programme : Programme de pérennisation de la paix en Mauritanie

Les réalisations 2025 forment un ensemble cohérent d'actions concourant à l'encadrement religieux, à la cohésion sociale, à la solidarité communautaire et à la prévention des tensions. Elles sont portées principalement par le secteur des affaires islamiques.

Animation religieuse, sensibilisation et cohésion sociale

- Organisation, dans le cadre du programme d'animation religieuse du Ramadan, de nombreuses conférences, émissions, compétitions et activités de sensibilisation aux échelles centrale et régionale.
- Diffusion de programmes religieux et civiques dans les langues nationales, afin d'élargir la portée des messages d'encadrement, de prévention et de cohésion.
- Enregistrement de 29 conférences durant le Ramadan dans plusieurs mosquées des neuf communes de Nouakchott.
- Production de 30 épisodes du programme hebdomadaire du secteur et publication de plusieurs numéros de revues religieuses spécialisées.
- Sensibilisation de 4 200 jeunes filles à la cohésion sociale et à la résolution des conflits, dans le cadre des centres SAFIA.

Mosquées, imams et dispositifs de solidarité religieuse

- Restauration et entretien de 16 mosquées, avec poursuite de travaux complémentaires.
- Lancement d'un recensement des mosquées de Nouakchott, à un niveau d'avancement de l'ordre de 80 %, et mise en place progressive d'un système d'information dédié à leur gestion.
- Mise en œuvre d'un programme de soutien matériel et financier aux imams, comprenant une aide annuelle au profit de 4 333 imams.

Commenté [EX2]: Ajout en réponse au commentaire de Nathalie Daries (16/06/2026) : « on pourrait ajouter 4200 jeunes filles sensibilisées à la cohésion sociale et la résolution des conflits dans le cadre des centres SAFIA ». Validé le 08/07/2026.

- Organisation de quatre rencontres scientifiques au profit de 360 imams, en complément d'autres sessions de formation ciblées.

Zakat, waqf et appui aux populations vulnérables

- Déploiement d'actions de solidarité par la zakat et le waqf : élaboration et mise en œuvre d'un manuel de procédures administratives et financières, constitution d'une base de données des bénéficiaires, préparation d'un guide doctrinal et d'un guide comptable, et conduite d'actions d'information du public.
- Distribution d'aides alimentaires à 1 000 familles vulnérables à Nouakchott à l'occasion du Ramadan, ainsi que des actions matérielles d'appui (fourniture de tapis, dotations diverses).
- Organisation du Hajj 2025 pour 3 500 pèlerins, dont 2 000 via le secteur public et 1 500 via le secteur privé, avec une amélioration de l'organisation et le lancement d'un chantier de digitalisation du dispositif.

Appréciation. Cette intervention est utilement documentée, en distinguant les réalisations directement rattachables à la paix et à la cohésion sociale de celles relevant plus largement du bilan sectoriel des affaires islamiques. Elle confirme la contribution de l'encadrement religieux et de la solidarité communautaire à la résilience sociale.

d) Intervention n°7.4 – Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent

Programme : Gouvernance efficace de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent chez les jeunes

Les réalisations 2025 témoignent d'actions ciblées de prévention, de diffusion d'un discours alternatif, de mobilisation des jeunes et de renforcement des capacités des acteurs de terrain.

Dispositifs territorialisés de prévention

- Mise en œuvre de la deuxième phase de l'expérience des murshidates diniyates dans les wilayas du Dakhlet Nouadhibou, du Tiris Zemmour et du Guidimakha, en mobilisant les acteurs religieux et communautaires.
- Organisation de formations sur la lutte contre l'extrémisme violent et sur le discours alternatif, au profit des imams, des cheikhs, des autorités administratives et sécuritaires, des conseillers municipaux et des jeunes.

Ciblage des jeunes et mobilisation communautaire

- Déploiement de ces formations dans cinq communes du Hodh Ech Chargui : Néma, Amourj, Bougadoum, Djiguenni et M'Brouk.
- Organisation, du 22 avril au 5 mai 2025, de sessions spécifiques au profit des jeunes, axées sur la mobilisation et la sensibilisation et valorisant l'expérience mauritanienne de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.
- Formation complémentaire de groupes d'imams sur les questions de prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Appréciation. L'année 2025 affiche un volet prévention plus concret, avec des actions territorialisées, des publics explicitement ciblés et une articulation plus nette entre acteurs religieux, collectivités locales et jeunes bénéficiaires. Ces actions sont conduites en partenariat avec les institutions nationales et les partenaires techniques et financiers concernés.

e) Intervention n°7.5 – Gestion efficace des migrants et des réfugiés

Programme : Gouvernance efficace des mobilités humaines

L'année 2025 confirme une structuration progressive de la gouvernance des mobilités humaines, articulée autour du cadre stratégique, de la coopération internationale, de la sécurisation des frontières et de l'appui aux migrants, réfugiés et communautés d'accueil.

Cadre stratégique et gouvernance des mobilités humaines

- Adoption d'une stratégie nationale de gestion des migrations 2024-2028 et préparation d'un plan d'action multisectoriel.
- Élaboration d'un avant-projet de Code de la migration et de l'asile, à la suite du recrutement d'un expert dédié, et mise en place d'une commission interministérielle de suivi des politiques migratoires.

Partenariats, coopération et dispositifs opérationnels

- Renforcement de la coopération internationale en matière de gestion migratoire, avec la mobilisation d'appuis de partenaires techniques et financiers.
- Élaboration de deux projets de conventions frontalières avec le Sénégal, en cours de signature, à l'issue d'une revue des conventions liant la Mauritanie aux pays voisins.
- Partenariat avec l'Espagne sur la migration circulaire, comprenant l'envoi de 50 travailleurs agricoles.

Frontières, identification et sensibilisation

- Révision du décret créant les points de passage frontaliers, désormais classés en points internationaux et bilatéraux et portés à 82 contre 53 auparavant, accompagnée de l'équipement de postes dotés de dispositifs biométriques et de surveillance.
- Restructuration du point de passage PK55 par la création d'une entité administrative dédiée à sa gestion, et engagement de la construction de nouveaux points de passage à partir de plans d'urbanisme établis selon leur catégorie.
- Tenue des réunions de la commission nationale et des commissions régionales de gestion des frontières dans les wilayas frontalières et à Nouakchott, et activation des comités villageois frontaliers, avec une cible de 60 comités.
- Aménagement de centres d'accueil pour migrants, déploiement d'un système d'identification biométrique et conduite d'actions de sensibilisation contre la migration irrégulière.
- Intégration, par les forces de défense et de sécurité, de la lutte contre l'immigration irrégulière et la criminalité transfrontalière organisée dans leurs opérations de surveillance et de sécurisation.

Appréciation. La gouvernance des mobilités humaines progresse nettement sur les plans stratégique, opérationnel et capacitaire, avec une réorganisation d'ampleur du dispositif frontalier. La consolidation appelle l'adoption du Code de la migration et de l'asile, la signature des conventions frontalières en cours et la mise en place d'un mécanisme structuré de suivi de la stratégie nationale.

f) Intervention n°7.6 – Politique active d'aménagement du territoire

Programme : Gouvernance efficace de l'aménagement du territoire

Les réalisations relevant de l'aménagement du territoire, portées principalement par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire en lien avec le secteur

de la décentralisation, couvrent la planification territoriale, le développement urbain et l'organisation régionale. Plusieurs d'entre elles présentent un caractère transversal avec l'intervention 7.7 et sont rattachées ici à l'aménagement du territoire en raison de leur portée spatiale, urbaine ou régionale.

Planification territoriale

- Travaux préparatoires d'une stratégie de développement économique local, fondée sur la valorisation des potentialités territoriales et la création de pôles de compétences régionaux, en articulation avec le Schéma national d'aménagement du territoire.

Développement urbain et territorial

- Lancement, le 20 janvier 2025, du Programme prioritaire de développement de la ville de Nouakchott, prévu sur 16 mois, avec une enveloppe estimative d'environ 5,7 à 6,1 milliards MRU.
- Engagement d'un programme national de généralisation de l'accès aux services publics locaux couvrant 11 wilayas (hors Nouakchott et Nouadhibou), sur 30 mois, pour une enveloppe estimée entre 26 et 27 milliards MRU.
- Mise en place progressive d'un cadre de concertation régionale, à travers l'objectif d'instaurer, dans chaque région, un comité de développement régional, conformément au décret n° 2019-085.

Coopération et outils territoriaux

- Identification d'actions de valorisation des déchets solides à Nouakchott et ouverture de discussions avec des opérateurs intéressés.
- Mission de haut niveau au Royaume du Maroc, du 4 au 8 mai 2025, pour l'échange d'expériences sur la décentralisation, le développement local et la gouvernance territoriale.
- Contribution des forces armées à la planification géographique, à travers le référentiel géodésique national et la production de cartes topographiques pour l'Adrar et le Tiris Zemmour.

Appréciation. L'intervention 7.6 se matérialise par un faisceau de mesures et de projets à forte portée spatiale, urbaine et régionale. Sa consolidation appelle l'adoption et le déploiement des documents structurants d'aménagement du territoire (SNAT, SRAT, PNAT) et la réactivation des institutions compétentes.

g) Intervention n°7.7 – Effectivité de la décentralisation et du développement local

Programme : Gouvernance efficace de la décentralisation et du développement local

Cette intervention constitue le socle principal de la matière 2025 du chantier 7. Elle retrace de manière détaillée les réformes juridiques, les mécanismes de gouvernance, les dispositifs de performance, l'assistance technique aux collectivités, les programmes territoriaux et plusieurs actions opérationnelles.

Réformes juridiques et institutionnelles

- Élaboration du Code des collectivités territoriales : les textes ont été élaborés et validés au niveau technique, puis placés en instance de soumission aux instances décisionnelles.
- Élaboration d'un projet de statut des personnels des collectivités territoriales, première en son genre, visant à professionnaliser les ressources humaines territoriales.

- Opérationnalisation du Conseil national de la décentralisation et du développement local, organe supérieur de portage politique de la décentralisation.
- Engagement de réflexions sur la mise en œuvre du Plan directeur de la régionalisation, levier d'approfondissement de la décentralisation et du développement local, dont la finalisation demeure conditionnée à l'adoption du Code des collectivités territoriales.
- Installation et mise au travail de quatre commissions spécialisées couvrant : la législation, la réglementation, le transfert des compétences et la présence territoriale des services de l'État ; les ressources humaines et le renforcement des capacités ; le financement de la décentralisation, la coopération décentralisée et la mobilisation des ressources ; et le développement économique local et l'aménagement du territoire.

Performance communale, formation et appui technique

- Mise en place d'un dispositif d'évaluation des performances des collectivités territoriales, couvrant d'abord 21 communes – les neuf communes de Nouakchott et les douze capitales régionales – puis étendu à l'ensemble des communes du pays.
- Engagement du processus de création d'un Centre de formation et d'appui à la décentralisation (CFAD).
- Conduite d'actions d'appui technique au profit des collectivités, portant sur les compétences communales, le rôle des directeurs administratifs et financiers, l'exécution des budgets communaux, le rôle des secrétaires généraux et la police municipale.
- Élaboration d'un programme de formation au profit des maires, secrétaires généraux et responsables administratifs et financiers, avec une cible de 1 000 bénéficiaires, et publication des résultats de l'évaluation des performances des communes des chefs-lieux de wilaya et de Nouakchott.

Numérisation de la gestion locale et finances communales

- Généralisation du programme de gestion des finances locales (« registre ») à l'ensemble des communes (cible de 239 communes) et déploiement du programme de fiscalité numérique ELMOUHASSIL au profit des collectivités.
- Mise en service du programme de gestion administrative et financière DIWANE dans des communes de Nouakchott ainsi qu'à Kiffa, Kaédi, Sélibaby et Kankossa, avec une cible de 60 communes urbaines.
- Alimentation de la base de données des comptes administratifs des collectivités – données des communes de Nouakchott et des régions saisies sur cinq exercices – et acquisition d'un serveur et d'équipements informatiques, assortie de la formation de 30 cadres ; institutionnalisation de l'évaluation des collectivités publiée au Journal officiel et développement du site internet de la direction en charge de la décentralisation.
- Renforcement des capacités financières des communes par une nouvelle augmentation des dotations du Fonds régional de développement, portées à 550 millions MRU.

Réformes structurantes et dialogue avec les partenaires

- Élaboration d'une feuille de route pour le transfert des compétences dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'environnement, soumise à un comité ad hoc pour validation.
- Lancement d'une réflexion structurée sur la révision du système de financement des collectivités territoriales, avec recrutement d'un bureau d'études chargé de proposer un dispositif plus efficace et plus équitable.

- Initiation d'un Livre blanc de la décentralisation, destiné à dresser l'état des lieux de près de 40 ans d'expérience communale et de 7 ans d'expérience régionale.
- Tenue d'une première réunion de coordination avec les partenaires techniques et financiers sur la décentralisation et le développement local, avec procès-verbal validé et volonté d'instaurer un cadre de concertation régulier.

Infrastructures communales, services urbains et programmes territoriaux

- Évaluation nationale de l'état des hôtels de ville et des infrastructures communales : 50 communes dépourvues de siège administratif (dont 19 nouvellement créées) et 60 communes nécessitant des travaux de réhabilitation ou d'extension.
- Élaboration des avant-projets sommaires et détaillés (APS/APD) des hôtels de ville des 19 nouvelles communes, afin de disposer d'une base technique pour le lancement des travaux.
- Concession de la collecte et du transport des déchets solides de Nouakchott à un opérateur dédié à compter du 1^{er} juillet 2025, dans le cadre d'un contrat signé le 18 juin 2025, avec un volume record de 47 643,4 tonnes acheminées au centre d'enfouissement technique au mois d'août 2025 ; appui à 228 communes par la fourniture d'équipements et la prise en charge des salaires des agents de propreté, mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation et adoption de la stratégie nationale de gestion des déchets.
- Validation du diagnostic et du programme de développement de la zone du chemin de fer (huit communes ainsi que les wilayas de Dakhlet Nouadhibou et du Tiris Zemmour) et signature d'un partenariat entre la Fondation SNIM et les collectivités bénéficiaires, complétés par l'élaboration de plans de développement des communes du projet DECLIC.
- Développement de partenariats territoriaux dans l'intérieur du pays, avec l'opérationnalisation d'antennes au Brakna, au Trarza et au Dakhlet Nouadhibou.
- Lancement du Programme prioritaire de développement de la ville de Nouakchott et du programme de généralisation de l'accès aux services publics locaux dans 11 wilayas, leviers structurants de la territorialisation du développement.

Appréciation. Au regard de la densité, de la cohérence et du niveau de détail des réalisations, l'intervention 7.7 constitue le cœur de la matière 2025 du chantier 7 et traduit une dynamique réformatrice et opérationnelle de premier plan.

h) Intervention n°7.8 – Accès à un état civil performant

Programme : Gouvernance efficace de l'état civil

En 2025, l'état civil s'inscrit dans une logique de consolidation du système national d'identification, à travers le développement des outils numériques et biométriques et la préparation de dispositifs d'enregistrement de proximité.

Biométrie, interconnexion et services numériques

- Développement d'un système biométrique d'identification par empreinte et photographie, relié à un dispositif de vérification du respect, par les étrangers, des règles nationales de séjour et de travail, et déploiement d'un système d'enregistrement des entrants généralisé aux points de passage.
- Enrichissement de la plateforme nationale de services d'identité (« Houwiyti ») par l'intégration du casier judiciaire, accessible à distance sans déplacement auprès des

juridictions, et par un service de sécurisation des diplômes permettant l'obtention de copies certifiées sans recours aux services concernés.

- Sécurisation et interconnexion de plusieurs bases de données administratives, dont l'état civil, lancement de la production du permis de conduire biométrique et mise en place d'outils de traitement du registre national pour détecter les doublons et les incohérences.
- Adoption du décret n°000931/MIPDDL du 31 juillet 2025 définissant les procédures d'enrôlement, les étapes et les délais d'enquête préalables, de nature à faciliter l'enregistrement des personnes à l'état civil.

Enregistrement de proximité et maillage territorial

- Mise en place d'un projet d'enregistrement immédiat des naissances et des décès au niveau des structures sanitaires, afin de lutter contre la fraude documentaire et de prévenir les pratiques d'adoption illégale.
- Programmation de la restauration et de l'équipement des centres régionaux d'état civil, en vue d'améliorer le maillage territorial des services.

Appréciation. Le volet de l'état civil progresse comme un système national d'identification de plus en plus intégré et tourné vers les services numériques de proximité. Sa montée en performance suppose l'adoption d'une stratégie nationale dédiée, assortie d'un financement, d'un dispositif de pilotage et d'un mécanisme d'enregistrement systématique des naissances.

Commenté [EX3]: Ajout en réponse au commentaire de Nathalie Daries (16/06/2026) : « on pourrait citer ici le décret 000931/MIPDDL du 31 juillet 2025 définissant les procédures d'enrôlement, les étapes et les délais d'enquête préalables ». Référence du décret à confirmer sur le texte officiel. Validé le 08/07/2026.

4. Niveau d'exécution physique et financière

Le niveau d'exécution physique et financière du chantier 7 au titre de 2025 est apprécié à partir du canevas des indicateurs retenus pour ce chantier. Pour chaque indicateur, l'analyse retrace les réalisations physiques, les éléments quantitatifs et financiers mobilisables, ainsi que l'appréciation d'ensemble. Lorsque les cadres de résultats consolidés et les matrices financières ne sont pas encore disponibles, l'appréciation est conduite sur une base qualitative et prudente.

A. ODD 16.6 – Des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Cet indicateur recouvre trois sous-volets : l'opérationnalisation de la SNDDL, le volet décentralisation et développement local du plan stratégique du MIDEK et le plan stratégique de la Direction générale des collectivités territoriales (DGCT).

A.1. Opérationnalisation de la SNDDL

Plusieurs réalisations majeures s'inscrivent dans le champ de la SNDDL et traduisent une progression effective : élaboration du Code des collectivités territoriales, élaboration du statut du personnel des collectivités, opérationnalisation du Conseil national de la décentralisation et du développement local à travers quatre commissions spécialisées, engagement du processus de mise en place du CFAD, élaboration d'une feuille de route sur le transfert des compétences, réflexion sur la révision du financement des collectivités et initiation d'un Livre blanc de la décentralisation. S'y ajoutent des actions à forte portée territoriale : lancement du Programme prioritaire de développement de la ville de Nouakchott, engagement du Programme prioritaire de généralisation de l'accès aux services dans 11 wilayas, évaluation des performances de l'ensemble des communes, évaluation nationale des hôtels de ville et élaboration des APS/APD des 19 nouvelles communes.

Sur le plan financier, les enveloppes les plus significatives concernent le Programme prioritaire de Nouakchott (environ 5,7 milliards MRU sur 16 mois) et le programme de généralisation de l'accès aux services dans 11 wilayas (environ 26 milliards MRU sur 30 mois). Ces montants traduisent un effort financier important en faveur du développement territorial, sans constituer pour autant un financement directement consolidé de la SNDDL en tant que stratégie.

Appréciation. L'opérationnalisation de la SNDDL est en progression partielle : les réalisations sectorielles sont substantielles et cohérentes avec les finalités de la stratégie, mais celle-ci ne dispose pas encore d'un plan de mise en œuvre formalisé, d'un mécanisme budgétaire dédié et d'un dispositif de suivi régulier propre. L'appréciation est positive sur le plan physique et reste qualitative sur le plan financier consolidé.

A.2. Volet décentralisation et développement local du plan stratégique du MIDEK

Ce volet est le mieux pourvu du chantier 7. Les réalisations 2025 couvrent la modernisation du cadre juridique de la décentralisation, la professionnalisation des ressources humaines territoriales, l'amélioration de la gouvernance nationale de la décentralisation, la mise en place puis la généralisation du système d'évaluation des performances communales, l'engagement de la création du CFAD, l'élaboration de la feuille de route sur le transfert des compétences, le recrutement d'un bureau d'études pour la révision du financement local, le lancement de deux programmes territoriaux structurants, la concertation régionale, l'évaluation des hôtels de ville et l'initiation du Livre blanc.

Appréciation. Le niveau d'activité observé est élevé et substantiel. L'appréciation demeure qualitative : en l'absence d'une matrice d'objectifs quantifiés et d'un bilan formel de clôture du plan, un taux d'exécution chiffré ne peut être arrêté avec rigueur, mais la dynamique de mise en œuvre est manifeste.

A.3. Plan stratégique de la DGCT

Plusieurs actions relèvent directement des missions de la DGCT : extension du système d'évaluation des performances, assistance technique et renforcement des capacités des communes, préparation du statut du personnel des collectivités, réflexions sur le transfert des compétences et le financement, évaluation nationale des infrastructures communales et élaboration des APS/APD des 19 nouvelles communes. Les fonctions de pilotage, d'appui technique et d'amélioration de la performance des collectivités ont ainsi connu des avancées notables.

Appréciation. Le plan stratégique de la DGCT enregistre une mise en œuvre opérationnelle significative. L'appréciation est conduite sur une base descriptive et qualitative, faute de tableau de suivi consolidé permettant un taux d'exécution précis.

Conclusion sur l'ODD 16.6. – L'ODD 16.6 affiche des avancées réelles et importantes en matière de décentralisation et de développement local, sur les plans juridique, institutionnel, organisationnel et territorial. L'appréciation 2025 est globalement positive sur le plan physique ; sa traduction en taux consolidés et en exécution financière agrégée appelle des cadres de résultats plus complets.

B. ODD 16.7 – Une gouvernance dynamique, ouverte, participative et représentative

Cet indicateur recouvre trois sous-volets : le plan de l'Association des Maires de Mauritanie (AMM), le programme régional du Conseil Régional de Nouakchott (CRN) et les SCRAPP régionales.

Les réalisations 2025 traduisent un environnement institutionnel plus favorable à la gouvernance locale et à la participation territoriale : opérationnalisation du Conseil national de la décentralisation et du développement local et de ses quatre commissions, généralisation de l'évaluation des performances communales, réflexions sur le transfert des compétences, le financement territorial et la régionalisation. Plusieurs actions structurantes concernent directement l'espace de Nouakchott : Programme prioritaire de développement de la ville (16 mois, environ 5,7 milliards MRU), concession de la gestion des déchets solides et évaluation de performance des neuf communes. Le programme de généralisation de l'accès aux services dans 11 wilayas (environ 26 milliards MRU sur 30 mois) soutient par ailleurs la territorialisation des politiques publiques.

Appréciation. L'ODD 16.7 est apprécié sur une base qualitative. Une dynamique réelle de renforcement de la gouvernance territoriale et régionale est constatée. La mesure chiffrée, indicateur par indicateur, des plans de l'AMM, du CRN et des SCRAPP suppose la production de rapports d'exécution et de tableaux de bord propres à ces dispositifs, qui constituent une priorité pour les prochains cycles.

C. ODD 11 – Habitat, modernisation des communes et planification urbaine et régionale

Ce bloc combine le logement social (programme DARI), la modernisation des communes les plus pauvres (programme CHEILA) et la planification urbaine et régionale. En 2025, les

avancées les plus robustes concernent les grands programmes territoriaux. Le Programme prioritaire de développement de la ville de Nouakchott a été lancé pour 16 mois avec un budget de l'ordre de 6,1 milliards MRU ; le programme national de généralisation de l'accès aux services publics locaux couvre 11 wilayas sur 30 mois, pour une enveloppe d'environ 27 milliards MRU. Ces programmes ont été élaborés selon des démarches concertées associant l'administration territoriale, les communes et les régions.

Les données quantitatives mobilisables illustrent l'ampleur de l'effort : 11 wilayas couvertes par le programme national ; 50 communes dépourvues de siège administratif, dont 19 nouvellement créées ; 60 communes nécessitant des travaux de réhabilitation ou d'extension ; élaboration des APS/APD des hôtels de ville des 19 nouvelles communes ; préparation de plans de développement communal pour 8 communes le long de la ligne ferroviaire Nouadhibou–Zouérate ; et construction de deux centres de traitement des déchets à Rosso et à Kiffa.

Appréciation. Le bloc ODD 11 présente une dynamique positive, portée par la montée en puissance des instruments de planification territoriale et par des investissements importants au profit de Nouakchott et des wilayas de l'intérieur. La conversion des sous-indicateurs DARI et CHEILA en taux de réalisation suppose des données démographiques et des tableaux de correspondance reliant villes, plans approuvés et populations couvertes.

D. ODD 16.9.1 – Enregistrement des enfants de moins de cinq ans à l'état civil

Cet indicateur est appréhendé à travers l'enrôlement des Mauritaniens rencontrant des difficultés d'accès à l'identification, l'enregistrement systématique des naissances, la réalisation d'une étude sur l'état civil et l'élaboration d'une stratégie nationale de l'état civil. En 2025, le système national d'identification poursuit sa consolidation à travers le développement des outils biométriques, l'interconnexion des bases de données administratives et la préparation d'un projet pilote d'enregistrement en temps réel des naissances et des décès dans les structures de santé, ainsi que la programmation de la restauration des centres régionaux d'état civil.

Appréciation. Le volet de l'état civil est apprécié comme un état d'avancement du système national d'identification plutôt que comme un bilan strictement annualisé. La mesure quantitative des sous-indicateurs (enrôlement ciblé, taux d'enregistrement des naissances, étude nationale, stratégie financée et pilotée) suppose la mobilisation de données sectorielles dédiées et l'adoption d'une stratégie nationale assortie d'un dispositif de pilotage. Il est à noter que l'enquête MICS 7, en cours de réalisation, permettra de disposer de données actualisées sur l'enregistrement des naissances, de nature à renforcer la mesure de cet indicateur.

E. ODD 10.7 – Migration, diaspora, réfugiés et gestion des frontières

Ce bloc présente une situation contrastée. Les avancées les plus affirmées concernent le renforcement du cadre stratégique migratoire (stratégie nationale 2024-2028, plan d'action multisectoriel, préparation d'un nouveau code des migrations, commission interministérielle de suivi), la coopération internationale, la sécurisation des frontières et plusieurs mesures de protection et d'appui aux migrants, réfugiés et communautés d'accueil.

Sur le plan opérationnel, le renforcement capacitaire des autorités est le sous-volet le mieux établi : activation et équipement de 82 points de passage classés en internationaux et bilatéraux, expérimentation d'une autorité autonome de gestion des postes-frontières,

Commenté [EX4]: Ajout en réponse au commentaire de Nathalie Daries (16/06/2026) : « l'enquête MICS 7 en cours permettra d'avoir des données mises à jour de l'enregistrement des naissances ». Réponse validée le 08/07/2026.

systèmes biométriques et de surveillance, centres d'accueil, comités frontaliers régionaux, départementaux et villageois, et partenariat de migration circulaire avec l'Espagne (envoi de 50 travailleurs agricoles). Le financement du secteur s'appuie sur des appuis de partenaires techniques et financiers, mobilisés au niveau global sans ventilation détaillée par initiative.

Appréciation. Le bloc migratoire affiche des avancées opérationnelles réelles, en particulier en matière de gestion des frontières et de montée en capacité des autorités. Les dimensions relatives à la diaspora, aux titres de séjour sécurisés, au cadre de l'asile et au suivi consolidé du plan d'action migratoire restent à structurer pour permettre une mesure chiffrée des sous-indicateurs.

F. ODD 16.6.1 et 16.6.2 – Dépenses de gouvernance politique et qualité du service public

L'ODD 16.6.1 porte notamment sur la part du budget national consacrée à la gouvernance politique, l'existence d'un cadre de dialogue politique, la capacité du Parlement à produire au moins deux projets de loi et la réorganisation de la Cour des comptes. Les réalisations 2025 mettent surtout en évidence des réformes du cadre juridique des partis, des actions de modernisation administrative et la préparation d'un dialogue politique national. La donnée financière de référence correspond au programme « Gouvernance efficace des institutions, partis politiques et associations », doté d'un budget à horizon 2025 de l'ordre de 40 millions MRU ; cette enveloppe donne un ordre de grandeur du programme sans équivaloir à la part du budget national affectée à la gouvernance politique.

L'ODD 16.6.2 est apprécié à travers l'adoption d'une charte de bonne gouvernance, la production et la publicité des rapports d'activités et financiers des partis et organisations reconnus, et l'adoption d'un texte sur la protection des données personnelles. Sur ce dernier point, la loi n° 2022-020 du 29 juillet 2022 relative à la protection des données à caractère personnel constitue un acquis normatif majeur, en ce qu'elle encadre le consentement, la finalité, la transparence et la protection des personnes et prévoit une autorité nationale dédiée. Les efforts de modernisation administrative et de cybersécurité relevés par ailleurs concourent à un environnement plus attentif à la sécurisation de l'information.

Appréciation. Les ODD 16.6.1 et 16.6.2 traduisent une progression plus qualitative que quantitative : préparation de réformes, concertations, modernisation administrative du suivi des partis et associations et existence d'un cadre légal de protection des données. La mesure des dépenses de gouvernance politique et l'appréciation des volets relatifs au Parlement, à la Cour des comptes et à la satisfaction des usagers supposent des données budgétaires et institutionnelles complémentaires.

G. ODD 16.7.1 et 16.7.2 – Représentativité des institutions et ouverture de la décision publique

L'ODD 16.7.1 porte sur la répartition des postes dans les institutions publiques selon le sexe, l'âge, le handicap et les groupes de population, ainsi que sur la part des femmes députées ou maires. L'ODD 16.7.2 concerne la mise en œuvre d'un texte contraignant sur le droit d'accès à l'information et le contrôle citoyen exercé par la société civile. Le cadre juridique du droit d'accès à l'information existe (loi n° 031/2020 du 11 août 2020), et plusieurs mesures de modernisation administrative et de concertation avec les partis, les syndicats et la société civile concourent à une ouverture accrue de la décision publique.

Appréciation. Les ODD 16.7.1 et 16.7.2 sont appréciés sur une base qualitative. Des évolutions favorables sont constatées en matière d'encadrement juridique, de dialogue politique, de traçabilité administrative et de participation de la société civile. La mesure de la représentativité des institutions, de la représentation des femmes aux fonctions électives et de l'effectivité du droit d'accès à l'information appelle la production de statistiques désagrégées et de dispositifs de suivi dédiés.

H. Financement du chantier 7

Le financement du chantier 7 au titre de l'année 2025 traduit un engagement budgétaire soutenu de l'État, complété par des appuis sur financement extérieur. L'enveloppe totale programmée s'est élevée à 7 268,74 millions MRU, dont 6 608,19 millions MRU sur financement de l'État (90,9 % du total) et 660,55 millions MRU sur financement extérieur (9,1 % du total). Les décaissements effectifs ont atteint 6 872,75 millions MRU, soit un taux d'exécution global de 95 %.

Financement 2025	Programmation	Décaissements	Taux d'exécution
Financement extérieur	660,55	407,32	62 %
Financement État	6 608,19	6 465,43	98 %
Financement total	7 268,74	6 872,75	95 %

Montants en millions MRU. Source : DGFIPCE, programmation et exécution du BCI 2025 (financement de l'État et financement extérieur), périmètre du chantier 7. Les données consolidées de l'exercice 2024 ne sont pas disponibles pour ce périmètre.

L'exécution du financement de l'État est élevée (98 %), portée principalement par le renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité (5 525,99 millions MRU décaissés sur 5 525,59 millions MRU programmés). Les autres interventions affichent également des taux soutenus : aménagement du territoire (767,22 millions MRU décaissés sur 901,80 millions MRU, soit 85 %), état civil (108,22 sur 114,86 millions MRU, 94 %), décentralisation et développement local (52,26 sur 53,19 millions MRU, 98 %), paix et cohésion sociale (9,25 sur 10,25 millions MRU, 90 %) et prévention de la radicalisation (2,49 sur 2,50 millions MRU, 100 %). Le financement extérieur, davantage concentré sur la décentralisation et le développement territorial, présente un taux d'exécution plus contrasté (62 %), reflétant les rythmes de décaissement propres à chaque projet.

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque programme, le financement programmé sur ressources nationales et extérieures, le financement total mobilisé, le poids du programme dans le portefeuille global du chantier 7 et le taux d'exécution (rapport des décaissements à la programmation). Les montants sont exprimés en millions MRU.

Programme / projet	Fin. national	Fin. extérieur	Total	Poids	Taux exéc.
1. Institutions, partis politiques et associations	—	—	—	—	—
2. Forces de défense et de sécurité	5 525,59	—	5 525,59	76,0 %	100 %
3. Pérennisation de la paix et de la cohésion sociale	10,25	—	10,25	0,1 %	90 %

4. Prévention de la radicalisation (jeunes)	2,50	60,00	62,50	0,9 %	301 %
5. Mobilités humaines	—	—	—	—	—
6. Aménagement du territoire	60,69	—	60,69	0,8 %	98 %
7. Décentralisation et développement local	796,30	20,00	816,30	11,2 %	84 %
8. Programme DECLIC	20,00	80,55	100,55	1,4 %	81 %
9. Programme MOUDOUN (villes intermédiaires)	78,00	500,00	578,00	8,0 %	37 %
10. État civil	114,86	—	114,86	1,6 %	94 %
TOTAL Chantier 7	6 608,19	660,55	7 268,73	100 %	95 %

Montants en millions MRU. Source : DGFIPCE, programmation et exécution du BCI 2025 (financements national et extérieur), périmètre du chantier 7. Le taux d'exécution rapporte les décaissements à la programmation 2025.

Analyse projet par projet

Gouvernance des institutions, des partis politiques et des associations

Ce programme porte sur la modernisation du cadre juridique et institutionnel de la vie politique et associative. Ses réalisations 2025 – adoption de la loi n° 2025-010 du 24 février 2025 sur les partis politiques, mise en service d'une plateforme numérique de gestion des partis, modernisation du suivi des associations – sont de nature normative et institutionnelle. Aucune ligne d'investissement n'y est rattachée dans le BCI 2025 au titre du chantier 7, ces actions relevant du fonctionnement des services concernés. Observation : programme à fort impact réglementaire mais sans empreinte budgétaire d'investissement identifiable.

Gouvernance des forces de défense et de sécurité

Premier poste du portefeuille avec 5 525,59 millions MRU programmés (76,0 % du total), intégralement sur ressources nationales et exécuté à 100 %. Les principales activités financées concernent l'appui institutionnel à l'Armée nationale (1 336,62 millions MRU), l'acquisition de matériel (1 479,83 millions MRU) et d'équipements spécifiques (352,50 millions MRU), l'appui à la Gendarmerie nationale (681,90 millions MRU), à la Garde nationale (250,00 millions MRU) et à la Sûreté nationale (260,00 millions MRU), la construction navale (900,00 millions MRU), la révision de la flotte aérienne (Fonds Tucano, 229,74 millions MRU), l'exploitation des sites du C3I et le Programme national de déminage humanitaire (10,00 millions MRU). Priorité stratégique : la sécurisation du territoire et la modernisation des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité, qui structurent l'essentiel de l'effort d'investissement du chantier.

Pérennisation de la paix et de la cohésion sociale

Doté de 10,25 millions MRU programmés (0,1 %), exécutés à 90 %, ce programme finance le renforcement de la cohésion sociale (5,15 millions MRU), l'appui aux activités des organisations de la société civile et à l'espace associatif (2,50 millions MRU), le renforcement des capacités des acteurs sociaux (1,50 million MRU), la dotation aux OSC reconnues d'utilité publique et la mise en œuvre du Programme pays pour le travail décent. Priorité : la consolidation du tissu social et associatif. Observation : programme à faible volume

budgétaire, dont la portée repose davantage sur l'animation et l'appui institutionnel que sur l'investissement.

Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent chez les jeunes

Ce programme mobilise 62,50 millions MRU programmés (2,50 millions MRU sur ressources nationales et 60,00 millions MRU sur financement de la Banque mondiale-IDA), à travers le Projet de développement et de résilience de la vallée du fleuve Sénégal. Les décaissements (187,96 millions MRU au total, dont 185,47 millions MRU sur financement extérieur) dépassent nettement la programmation annuelle, d'où un taux d'exécution de 301 %. Priorité : la résilience territoriale et socio-économique des zones vulnérables comme levier de prévention. Observation : l'écart positif d'exécution traduit une accélération des décaissements ; la nature du projet (développement et résilience territoriale) déborde la seule prévention de la radicalisation.

Gouvernance des mobilités humaines

Les réalisations 2025 – réorganisation du dispositif frontalier (points de passage portés à 82), avant-projet de code de la migration et de l'asile, conventions frontalières – relèvent principalement de mesures réglementaires et de dispositifs frontaliers. Aucune ligne d'investissement n'y est rattachée dans le BCI au titre du chantier 7, les opérations relatives à la maîtrise du territoire et à la gestion des migrations apparaissant, dans la nomenclature budgétaire, sous un autre périmètre. Observation : programme à empreinte budgétaire d'investissement non identifiable au sein du chantier 7.

Gouvernance de l'aménagement du territoire

Doté de 60,69 millions MRU programmés (0,8 %), exécutés à 98 %, ce programme finance l'élaboration du Schéma national d'aménagement du territoire (35,00 millions MRU), le Programme d'aménagement et de viabilisation (18,19 millions MRU) et l'appui à l'Établissement de rénovation et de réhabilitation (7,50 millions MRU). Priorité : la dotation du pays en instruments de planification spatiale. Observation : bon niveau d'exécution sur un volume modeste, centré sur les outils de cadrage territorial.

Gouvernance de la décentralisation et du développement local

Deuxième poste du portefeuille avec 816,30 millions MRU programmés (11,2 %), dont 796,30 millions MRU sur ressources nationales et 20,00 millions MRU sur financement extérieur, exécutés à 84 %. L'essentiel est porté par le Fonds régional de développement (550,00 millions MRU), complété par les investissements au profit des conseils régionaux des treize wilayas (environ 215 millions MRU au total), l'appui au Conseil régional de Nouakchott (27,50 millions MRU), le Programme cadre d'appui au pilotage de la décentralisation (PNUD, 8,00 millions MRU sur financement extérieur et 7,00 millions MRU sur ressources nationales), le renforcement des capacités, la mise en œuvre de la Stratégie nationale de décentralisation et le projet pilote de développement territorial intégré. Priorité : la territorialisation de l'action publique et le renforcement financier et institutionnel des collectivités. Observation : programme central de la décentralisation, dont le taux d'exécution est tiré vers le bas par l'exécution partielle du Fonds régional de développement (451,96 millions MRU décaissés).

Programme DECLIC

Le programme d'appui au développement économique concerté local et aux initiatives communales mobilise 100,55 millions MRU programmés (1,4 %), dont 20,00 millions MRU sur ressources nationales et 80,55 millions MRU sur financement français (C2D et Agence française de développement), exécutés à 81 %. Il comprend le projet DECLIC et son extension

dans les deux Hodhs (DECLIC 2 Hodhs). Priorité : le développement économique local concerté et l'appui aux initiatives communales. Observation : programme majoritairement financé sur ressources extérieures, avec un bon niveau d'exécution.

Programme MOUDOUN (villes intermédiaires productives)

Le projet d'appui à la décentralisation et au développement des villes intermédiaires productives mobilise 578,00 millions MRU programmés (8,0 %), dont 78,00 millions MRU sur ressources nationales et 500,00 millions MRU sur financement de la Banque mondiale-IDA. Avec 211,52 millions MRU décaissés, son taux d'exécution s'établit à 37 %. Priorité : la structuration et la mise à niveau des villes intermédiaires comme pôles de développement territorial. Observation : troisième programme par le volume mobilisé et premier bénéficiaire de financement extérieur, mais à exécution encore partielle, traduisant la montée en charge progressive d'un projet d'investissement de grande ampleur.

Gouvernance de l'état civil

Doté de 114,86 millions MRU programmés (1,6 %), intégralement sur ressources nationales et exécutés à 94 %, ce programme finance le projet d'appui à l'Agence nationale du registre des populations et des titres sécurisés. Les activités couvrent la modernisation du système national d'identification, la biométrie, l'interconnexion des bases et le déploiement de services numériques. Priorité : la consolidation d'un état civil fiable et performant. Observation : bon niveau d'exécution, traduisant un investissement soutenu et régulier dans l'identification nationale.

5. Défis et contraintes

L'évaluation de la mise en œuvre du chantier 7 met en évidence un ensemble de contraintes structurelles, institutionnelles, techniques et financières qui limitent l'atteinte des objectifs poursuivis. Ces difficultés affectent la planification stratégique, la mise en œuvre opérationnelle, la coordination entre acteurs, les dispositifs de suivi-évaluation et l'équité territoriale dans l'accès aux interventions publiques. Les principales contraintes sont présentées ci-après.

A. Gouvernance politique, migration, état civil et aménagement

1. Absence de cadre programmatique structurant

Les priorités stratégiques de la gouvernance politique – participation des jeunes et des femmes, dialogue politique, renforcement institutionnel – ne sont pas encore traduites dans une feuille de route consolidée assortie d'actions coordonnées, de responsabilités définies et d'indicateurs de suivi. Dans le domaine migratoire, les objectifs de protection des migrants, d'inclusion des réfugiés et de mobilisation de la diaspora restent insuffisamment intégrés dans un cadre opérationnel cohérent. En matière de décentralisation et d'aménagement, plusieurs interventions demeurent dispersées et insuffisamment articulées, ce qui réduit les effets de synergie.

2. Insuffisances budgétaires et fragmentation des financements

Les crédits mobilisés restent éclatés entre plusieurs ministères, projets et dispositifs, sans cadre budgétaire global dédié à la gouvernance politique et aux interventions associées. Cette fragmentation complique la programmation pluriannuelle et le suivi de l'exécution. Une part importante des réformes et programmes continue par ailleurs de dépendre de financements extérieurs, en l'absence d'une stratégie nationale suffisamment consolidée pour garantir leur soutenabilité à moyen et long termes.

3. Faiblesse du suivi-évaluation et de la transparence

Les principaux référentiels et programmes du chantier 7 – SNDDL, SCRAPP régionales, programmes territoriaux – ne disposent pas toujours de tableaux de bord opérationnels cohérents, régulièrement actualisés et accessibles. Les structures centrales concernées publient peu de rapports périodiques de mise en œuvre, ce qui réduit la possibilité d'un suivi indépendant et documenté des politiques conduites.

4. Lenteur des réformes juridiques et insuffisance des cadres stratégiques

Des textes structurants – Code des collectivités territoriales, statut des agents locaux, cadre de l'asile – ont été élaborés mais ne sont pas encore pleinement adoptés ou promulgués, ce qui retarde leur application. Plusieurs secteurs clés, notamment l'état civil, la mobilisation de la diaspora et le développement local, ne disposent pas encore de stratégies nationales complètes, adoptées et budgétisées.

5. Limites en matière d'état civil et d'inclusion identitaire

L'état civil demeure un enjeu central d'inclusion citoyenne et d'accès aux droits. Les données désagrégées sur les enfants de moins de cinq ans ne sont pas disponibles et la prise en compte des Mauritaniens établis à l'extérieur reste limitée. L'absence d'une stratégie nationale formalisée, d'une feuille de route claire et d'un dispositif institutionnalisé de pilotage compromet la perspective d'un enregistrement systématique des naissances et d'une couverture intégrale du territoire.

6. Fragilités de la gouvernance des migrations et de la protection

La stratégie nationale de gestion des migrations 2024-2028 n'est pas encore accompagnée d'un plan d'action spécifique pour la mobilisation de la diaspora, ni de mécanismes suffisamment clairs de suivi-évaluation. Les dispositifs de protection des réfugiés et demandeurs d'asile restent limités, notamment en l'absence d'un cadre de l'asile pleinement adopté et du fait du faible degré d'institutionnalisation des structures de coordination.

7. Insuffisance des outils de planification territoriale

La couverture des plans de développement urbain et régional demeure partielle et concentrée sur quelques grands centres, tandis que la majorité des petites villes et des communes rurales restent en dehors de véritables démarches de planification. L'absence d'une base de données nationale sur les logements, les dynamiques urbaines, les zones informelles et les mouvements de population limite la capacité de l'État à conduire une planification cohérente et équitable.

B. Décentralisation et développement local

1. Déficiences institutionnelles et insuffisance de coordination

La SNDDL ne bénéficie pas encore d'un dispositif effectif de pilotage fondé sur un comité fonctionnel, une feuille de route claire et un mécanisme régulier de suivi. Les relations entre les niveaux national, régional et local demeurent insuffisamment structurées, et les SCRAPP régionales ne sont pas encore suffisamment articulées avec les plans communaux et les politiques sectorielles, ce qui réduit leur portée opérationnelle.

2. Fragmentation des interventions

Les programmes intervenant dans le champ du développement local fonctionnent selon leurs propres mécanismes, avec peu de synergies et une capitalisation insuffisante des outils, expériences et résultats. Cette fragmentation nuit à la lisibilité de l'action publique et réduit son efficience.

3. Capacités techniques et humaines limitées au niveau local

De nombreux secrétaires généraux, responsables administratifs et financiers et autres agents communaux ne disposent pas toujours d'une formation suffisante pour assurer la gestion administrative, budgétaire et stratégique des communes. Les dispositifs d'assistance technique demeurent limités dans le temps et insuffisamment institutionnalisés, faute d'une structure nationale pérenne dédiée au renforcement des capacités locales.

4. Inégalités territoriales et couverture partielle

Une part significative des projets et financements se concentre sur les grandes agglomérations et les territoires prioritaires, tandis que de nombreuses petites communes et localités périphériques restent en marge des dispositifs de planification, de financement et d'assistance technique. Cette couverture partielle accentue les inégalités de développement et fragilise l'objectif d'un aménagement équilibré du territoire.

6. Perspectives

Plusieurs perspectives stratégiques se dégagent pour consolider les acquis, corriger les insuffisances relevées et inscrire les interventions dans des cadres programmatiques plus cohérents, mieux pilotés et davantage articulés entre les niveaux de gouvernance.

A. Gouvernance politique et dimensions transversales

- **Cadre programmatique intégré.** Mettre en place un cadre consolidé regroupant la gouvernance politique, la décentralisation, la migration, l'état civil et l'aménagement du territoire, afin de renforcer la cohérence des interventions et le suivi des résultats à l'échelle du chantier 7.
- **Structuration du secteur de la migration.** Opérationnaliser la cellule de coordination de la stratégie nationale, actualiser les accords bilatéraux pertinents et renforcer les cadres de concertation multipartites.
- **Modernisation de l'état civil.** Déployer un système numérique d'enregistrement en temps réel et élaborer une stratégie nationale de l'état civil assortie d'un dispositif de pilotage, de suivi et de coordination.
- **Dialogue politique structuré.** Poursuivre et institutionnaliser un dialogue politique structuré, accompagné de l'actualisation des textes relatifs aux partis, à la participation citoyenne et au fonctionnement démocratique.

B. Décentralisation et aménagement du territoire

- **Pilotage de la SNDDL.** Rendre pleinement opérationnel un comité national, déployer une feuille de route assortie d'outils de suivi et renforcer la coordination entre les niveaux central, régional et local.
- **Réformes juridiques clés.** Faire aboutir l'adoption du Code des collectivités territoriales, la validation du statut du personnel territorial et la mise en œuvre progressive des transferts de compétences.
- **Financement local.** Augmenter les fonds destinés au développement local, réformer les mécanismes de financement et améliorer la fiscalité locale, afin de doter les collectivités de ressources plus stables.
- **Cadre national d'aménagement du territoire.** Finaliser les documents structurants (SNAT, SRAT, PNAT), réactiver les institutions compétentes, notamment l'ONAT, et renforcer la production des données spatiales.
- **Outils de planification et systèmes d'information.** Étendre les plans de développement à l'ensemble du territoire et constituer une base de données nationale relative à l'habitat, aux populations et aux zones précaires.

7. Recommandations

Au regard des constats relevés, les recommandations suivantes visent à renforcer le pilotage stratégique, à sécuriser les réformes juridiques, à améliorer les mécanismes de financement et à doter les acteurs de mise en œuvre d'outils plus robustes de coordination, de planification et de suivi-évaluation.

A. Gouvernance politique

- **Cadre programmatique intégré du chantier 7.** Élaborer un cadre couvrant l'ensemble des volets, précisant objectifs, résultats attendus, responsabilités institutionnelles, indicateurs de performance, sources de financement et modalités de suivi.
- **Pilotage durable de la gouvernance politique.** Institutionnaliser un mécanisme de coordination et de suivi des réformes (dialogue politique, participation citoyenne, représentation des femmes et des jeunes, fonctionnement des institutions, partis et associations).
- **Gouvernance du secteur migratoire.** Accélérer l'opérationnalisation des dispositifs de coordination de la stratégie nationale de migration, en les dotant d'un mandat clair, de moyens appropriés et d'outils de suivi adaptés.
- **Modernisation de l'état civil.** Engager prioritairement la mise en place d'un dispositif numérique d'enregistrement en temps réel, le renforcement du maillage territorial et l'élaboration d'une stratégie nationale dédiée, assortie d'une feuille de route, d'un cadre de financement et d'un mécanisme de pilotage.
- **Disponibilité et qualité des données.** Renforcer les systèmes d'information et la production de données désagrégées, et publier régulièrement des rapports d'exécution et des tableaux de bord facilitant l'évaluation des progrès.

B. Décentralisation et développement local

- **Pilotage effectif de la SNDDL.** Rendre pleinement opérationnel le dispositif de pilotage (comité national actif, feuille de route claire, outils réguliers de suivi-évaluation) et améliorer l'articulation entre les niveaux central, régional et local.
- **Réformes juridiques structurantes.** Finaliser dans les meilleurs délais l'adoption du Code des collectivités territoriales, la validation du statut du personnel territorial et l'opérationnalisation progressive des transferts de compétences.
- **Financement des collectivités.** Renforcer les dotations et fonds dédiés au développement local, réformer les mécanismes de financement, améliorer la mobilisation des ressources propres et traduire l'étude sur le financement en mesures opérationnelles.
- **Appui technique institutionnalisé.** Mettre en place des mécanismes permanents d'assistance technique aux collectivités (cellules régionales d'appui) portant sur la gestion administrative, budgétaire et financière, la planification, la maîtrise d'ouvrage et le suivi des projets.
- **Complémentarité des programmes territoriaux.** Améliorer l'articulation entre les programmes intervenant dans le développement local et territorial afin de réduire les chevauchements et de renforcer les synergies au profit des territoires.
- **Réduction des inégalités territoriales.** Intégrer des critères d'équité territoriale dans la répartition des investissements, la planification et l'assistance technique, au profit des petites villes, des communes rurales et des zones périphériques.

C. Aménagement du territoire et planification

- **Cadre national d'aménagement du territoire.** Finaliser et adopter les documents structurants (SNAT, SRAT, PNAT) afin de doter le pays d'un cadre cohérent de planification spatiale.
- **Institutions compétentes.** Renforcer ou réactiver les structures chargées de l'aménagement du territoire (révision des textes fondateurs, clarification des mandats, renforcement des capacités techniques), et envisager un dispositif national de production de données spatiales.
- **Outils de planification et bases de données.** Élargir la couverture des plans de développement urbain et territorial aux zones prioritaires et mettre en place une base de données nationale fiable sur l'habitat, les établissements humains, les zones précaires et les besoins en équipements.

D. Recommandations transversales

- **Suivi-évaluation du chantier 7.** Doter le chantier d'un dispositif harmonisé de suivi-évaluation fondé sur des indicateurs définis, des responsabilités précises, des échéances régulières de reporting et des outils de consolidation des données.
- **Traçabilité des réalisations.** Améliorer la production, la centralisation et l'accessibilité des documents de suivi des différents volets, afin de faciliter l'élaboration des notes annuelles et la qualité des analyses.
- **Programmation pluriannuelle.** Inscrire les interventions du chantier 7 dans une programmation pluriannuelle lisible, articulée aux objectifs de la SCAPP et adossée à des cadres de résultats mesurables.

8. Annexes

Le présent rapport est complété par les annexes suivantes : la liste des membres du comité de développement sectoriel du chantier 7 (annexe 1) ; les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du chantier 7 (annexe 2) ; et la liste des documents exploités (annexe 3).

Annexe 1 – Membres du comité de développement sectoriel (CDS 7)

Domaine / intervention	Institution	Nom et prénom	Fonction
Président	MIDEC	— (en cours d'actualisation)	—
Vice-Président	Ministère de la Justice	Idrissa Wagué	Conseiller
Gouvernance politique – Libertés publiques	DGPALP / MIDEC	Dahmane Beyrouk	—
Gouvernance politique – Élections	DGAP / MIDEC	—	—
Cohésion sociale et partis	DCEP	Isselkou Mohamed Saghir	—
Gestion des migrations	DST	—	—
Gestion des migrations	OIM	—	—
Contrôle citoyen de l'action publique	CDHAHRSC	Mohameden O. Horma	—
Développement local et décentralisation	DGCT	Abdi O. Horma	Directeur Général / DGCT
Aménagement du territoire	MHUAT	Mohamed Seyidi	Directeur (DEPC)
Développement régional	PNUD	Issa Bellal	Économiste national

Annexe 2 – Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du chantier 7

ODD	Objectif	Indicateurs de suivi
16.6	Institutions efficaces, responsables et transparentes	Opérationnalisation de la SNDDL ; réalisation des plans MIDEC et DGCT ; rapports d'activités publics.
16.7	Gouvernance dynamique, ouverte, participative et représentative	Plans de l'AMM et du CRN ; SCRAPP régionales ; représentation des femmes aux fonctions électives.
11.1.1 / 11.a	Habitat et planification urbaine et régionale	Logements DARI disponibles et attribués ; communes et adouabas modernisées (CHEILA) ; plans urbains actualisés.
16.9.1	Enregistrement des naissances à l'état civil	Enrôlement et NNI ; enregistrement des naissances ; étude et stratégie nationale de l'état civil.
10.7	Gestion des mobilités humaines	Titres de séjour sécurisés ; mobilisation de la diaspora ; gestion des réfugiés ; plan d'action migratoire ; initiatives de gestion des frontières.

16.6.1 / 16.6.2	Dépenses de gouvernance et qualité du service public	Part du budget consacrée à la gouvernance politique ; cadre de dialogue ; charte de bonne gouvernance ; protection des données personnelles.
16.7.1 / 16.7.2	Représentativité et ouverture de la décision publique	Répartition des postes publics ; accès à l'information ; rapports alternatifs de la société civile.

Annexe 3 – Liste des documents exploités

- Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030.
- Loi d'orientation n° 2018-021 du 12 juin 2018 de la SCAPP.
- Second Plan d'actions 2021-2025 de la SCAPP (Volumes I et II).
- Décret n° 2019-085 du 6 mai 2019 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, de suivi et d'évaluation de la SCAPP.
- Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2025.
- Bilan MIDEK 2025 et Perspectives 2026.
- Bilan des réalisations du secteur de l'Intérieur au titre du programme présidentiel (première année, août 2024 – juillet 2025).
- Programmation et exécution du Budget Consolidé d'Investissement 2025 sur financement de l'État (périmètre du chantier 7).
- Programmation et exécution du Budget Consolidé d'Investissement 2025 sur financement extérieur (périmètre du chantier 7).
- Bilan et perspectives du MHUAT 2025.
- Bilan de mise en œuvre du programme TAAHOUDATY 2025.
- Budget Consolidé d'Investissement 2025 et état d'exécution.
- Lois de finances 2025 et 2026.
- Programme Élargi du Président de la République (ProPEP).
- Rapport de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) 2025.